

En effectuant la location les utilisateurs de la salle s'engagent à se conformer et faire respecter les prescriptions suivantes :

### **Parking et extérieur du bâtiment**

- Utiliser le parc et la cour de récréation
- Interdiction de parquer sous le préau (pavés, risques de taches d'huile, etc.)
- Interdiction de parquer dans la cour de l'école durant les heures de classe
- Les grillades sont interdites sous le préau.

### **Matériel à disposition**

- Tables et chaises
- Scène mobile d'une surface de 60 m<sup>2</sup>
- Chariot pour transport de matériel
- Sonorisation : 6 micros sans fil et 3 avec fil
- Ecran fixe et beamer (sur demande)
- Connexion Wifi (sur demande)
- Porte-manteaux fixes et mobiles
- Balais (suspendu à droite de la porte de la cuisine)
- 5 réfrigérateurs
- 1 lave-vaisselle (explications)
- 1 four
- Petit matériel de ménage
- 1 congélateur

### **Reddition des locaux**

- Balayer la salle, le hall, la cuisinette et les escaliers
- Enlever la décoration ainsi que le scotch
- Nettoyer et ranger les tables par pile de 12 pièces sur chariot
- Ranger les chaises par pile de 10 pièces
- Nettoyer la cuisinette ainsi que les réfrigérateurs et le lave-vaisselle (filtres)
- Balayer et contrôler les WC, vider les poubelles
- Utiliser les sacs-poubelles officiels rouges (à acheter auprès du service de conciergerie)
- Fermer les fenêtres, velux et stores
- Eteindre les lumières

*Au surplus, le sol sera récuré et les WC désinfectés par le service de conciergerie.*

### **Remarques**

- **Interdiction générale de fumer dans tout le bâtiment.**
- Surveillance dans tout le bâtiment pour le respect des lieux et de la sécurité
- Un état des lieux sera établi avant et après la manifestation
- Interdiction d'utiliser des clous ou similaires pour suspendre la décoration ou autre
- Lors de l'installation de la scène, veuillez svp porter les éléments pour ne pas abimer le parquet
- Ventilation sur PV – ouvrir les velux
- Interrupteurs lumière : faïtière – entrée gauche, principal – au fond de la salle
- N'utiliser la porte de secours qu'en cas de nécessité
- Bar éventuel pour soirée (tables et tabourets à disposition)
- Ne pas griffer le parquet lors de déplacement de matériel

- Signaler les dégâts causés aux locaux et au matériel. Tout dégât constaté fera l'objet d'une facture d'un minimum de CHF 300.00.
- Amener les boissons au plus tôt le vendredi dès 16h00 et les récupérer sans faute le lundi matin (prendre contact avec le service de conciergerie afin d'agender une heure de passage).
- Aucun tir de feu d'artifice ne sera autorisé par le Conseil communal.

Riaz, le 1<sup>er</sup> mars 2023

**AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL**

la secrétaire



Diana Santos



la syndique



Catherine Beaud